

Débats à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe sur la demande d'adhésion de la Russie (25 janvier 1996)

Légende: Le 25 janvier 1996, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe se prononce sur l'adhésion de la Russie à l'organisation de Strasbourg.

Source: Conseil de l'Europe-Assemblée parlementaire. Compte-rendu des débats. Session ordinaire de 1996 (première partie). 22-26 janvier 1996. Tome I. Séances 1 à 8. Pages 1 à 320. 1996. Strasbourg: Conseil de l'Europe. "Demande d'adhésion de la Russie au Conseil de l'Europe (25 janvier 1996)", p. 253-278; 295-296.

Copyright: (c) Conseil de l'Europe

URL:

http://www.cvce.eu/obj/debats_a_l_assemblee_parlementaire_du_conseil_de_l_europe_sur_la_demande_d_adhesion_de_la_russie_25_janvier_1996-fr-2fab4bc2-2783-4d3b-b33f-17541e532adc.html

Date de dernière mise à jour: 03/07/2015

Demande d'adhésion de la Russie au Conseil de l'Europe (25 janvier 1996)

LE PRESIDENT. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur la demande d'adhésion de la Russie au Conseil de l'Europe.

[...]

Je vous rappelle que la majorité requise pour l'adoption d'un avis est celle des deux tiers des suffrages exprimés, réunissant au moins le tiers des représentants à l'Assemblée, soit quatre-vingt-trois.

En l'absence d'un appel nominal, seul le résultat du vote est annoncé, à l'exclusion de toute donnée chiffrée.

Nous reprenons la liste des orateurs. La parole est à M. Masseret.

M. MASSERET (France). - Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, au moment de nous prononcer sur la demande d'adhésion de la Russie, nous devons nous poser deux questions. Où est l'intérêt de l'Europe? Quel est l'intérêt de la démocratie?

Pour ce qui est de l'intérêt de l'Europe, il faut ici se rappeler que notre projet politique est de rassembler, dans un espace démocratique commun, ouvert à l'ensemble des pays du continent européen. Or, la Russie fait partie de l'Europe.

Notre projet politique est de promouvoir un modèle démocratique apportant le progrès économique, le progrès social, la paix et la sécurité. Cependant, pour être au niveau de ces enjeux que le monde lui fixe, que nous nous fixons à nous-mêmes, encore faut-il que l'Europe soit rassemblée!

Si bien qu'aujourd'hui refuser l'adhésion de la Russie, c'est diviser l'Europe. Refuser l'adhésion de la Russie, c'est constituer une nouvelle barrière - certains ont parlé ce matin d'un nouveau mur. Refuser l'adhésion de la Russie, c'est la pousser à se détourner de l'Europe, à se détourner de notre Organisation démocratique et à chercher d'autres réponses en dehors de cette enceinte de la démocratie. Refuser l'adhésion de la Russie, c'est renouveler les erreurs du Traité de Versailles.

Face à l'intérêt de l'Europe, que chacun aura compris, examinons la situation de la démocratie en Russie. Il est vrai que des questions se posent.

L'affaire de Tchétchénie est une réalité que l'on ne peut nier. Il faut que nous travaillions ensemble à y apporter des réponses politiques, des réponses pacifiques. Les insuffisances de la démocratie en Russie sont une réalité. Le développement des zones grises en sont une autre.

En regard de ces points noirs, ne méconnaissons pas les progrès qui ont été réalisés dans des domaines qui sont de notre compétence. Des élections libres sont intervenues plusieurs fois depuis quatre ans, date de la première demande d'adhésion déposée par la Russie. Le pluralisme politique existe. Un Etat de droit s'édifie pierre après pierre. Les libertés fondamentales émergent et irriguent l'ensemble de la société, sans doute trop lentement, mais réellement.

Il faut, mes chers collègues, que nous soyons exigeants. Il faut que nous soyons vigilants. Il faut également que nous soyons justes. Nous ne pouvons pas, dans le domaine de la démocratie, exiger de la Russie un comportement à l'égal de nos propres comportements, notamment en Europe occidentale, dans une société démocratique que nous avons mis plusieurs siècles à élaborer. Si bien que, malgré nos interrogations, il faut que nous ayons confiance en nous-mêmes. Notre Assemblée est la mieux placée pour permettre à la Russie de gagner la bataille de la démocratie.

Pensons, mes chers collègues, au peuple russe. Craignons les forces nationalistes qui se nourriront de l'isolement de la Russie. L'isolement de la Russie sera source de danger pour la sécurité de l'Europe tout entière.

Refuser l'adhésion de la Russie aujourd'hui, c'est favoriser les forces nationalistes, asseoir l'isolement de la Russie, c'est donc faire peser une menace sur notre sécurité commune.

Pour ces raisons, brièvement exposées, Monsieur le Président, je me prononce en faveur de l'adhésion de la Russie au Conseil de l'Europe.

LE PRÉSIDENT. La parole est à M. Gričius.

M. GRICIUS(Lituanie) (Traduction). Le débat d'aujourd'hui porte sur l'adhésion de la Russie au Conseil de l'Europe, sur l'avenir de notre Organisation et sur le rôle qu'elle sera appelée à jouer dans l'Europe de demain. Et c'est de notre efficacité que dépendront dans une large mesure à la fois les conditions dans lesquelles la Russie deviendra membre à part entière du Conseil et la nature des engagements auxquels le gouvernement de ce puissant pays sera appelé à souscrire et à satisfaire.

Etablir ce rapport représentait une tâche gigantesque, car il fallait prendre en compte les nombreuses propositions émanant des Etats membres, dont la Lituanie; et je suis extrêmement reconnaissant à M. Mühlemann d'avoir su mener la mener à bien.

Voisine de la Russie, la Lituanie a tout intérêt à entretenir de bonnes relations avec la Fédération. Celles ci, nous en sommes convaincus, doivent se fonder sur le respect des intérêts légitimes et sur un traitement égalitaire de chacun des partenaires à l'échelon international.

A la suite du débat qu'il a tenu sur une éventuelle adhésion de la Russie au Conseil de l'Europe, le Parlement lituanien a adopté une déclaration dans laquelle il expose sa position à l'égard des futures relations lituano-russes. Le texte de cette déclaration sur l'admission de la Fédération de Russie au Conseil de l'Europe, datée du 18 Janvier 1996, indique que, après avoir examiné la demande d'adhésion de la Russie au Conseil de l'Europe, le Seima de la République de Lituanie espère que la Fédération satisfera aux conditions que le Conseil de l'Europe pose à tous les pays candidats ainsi qu'à toutes les obligations qui en découlent; qu'elle s'abstiendra de menacer et de recourir aux armes contre des pays tiers; qu'elle s'efforcera de régler, avec la Lituanie et d'autres pays membres du Conseil de l'Europe, les problèmes pendants en matière d'économie, de finances et de biens fonciers, et qu'elle s'engagera à restituer à la Lituanie les bâillements des ambassades de Paris et de Rome, à régler le problème de la Tchétchénie par la voie du dialogue pacifique, à adhérer aux principes de la Convention européenne des Droits de l'Homme et à respecter le droit de chaque nation à l'autodétermination.

Le renforcement de la démocratie en Europe contribuera au développement économique et social et favorisera la confiance mutuelle.

La Lituanie s'inquiète de la tournure que prendront ses relations avec la Russie; pour l'heure, elles restent difficiles en raison du refus des autorités russes de contribuer à la résolution des problèmes bilatéraux pendants. Elle s'inquiète également du non-respect des droits de l'homme sur le territoire de son voisin. Mon pays se sentirait plus en sécurité si la Russie s'engageait à devenir un Etat de droit respectueux des droits de l'homme. Qui plus est, cela favoriserait l'établissement de relations amicales entre les deux pays.

Malheureusement, l'approche adoptée par la Russie pour tenter de régler le délicat problème posé par les récents événements en Tchétchénie nous donne à penser que la Russie n'est pas encore prête à adhérer à la Convention européenne des Droits de l'Homme, dont les dispositions sont contraignantes pour tous les pays membres du Conseil de l'Europe.

La situation des droits de l'homme telle qu'elle a été présentée au cours de ce débat rend notre décision encore plus délicate à prendre. Je dois dire qu'en tant que délégué lituanien ce point me pose un problème particulier, notamment parce que l'histoire de mon pays a été très intimement mêlée à celle de la Russie. Ces cinquante dernières années, nous avons vécu sous un régime totalitaire où les apparatchiks - pas le peuple russe, bien sûr - jouaient le rôle de «Big Brother».

J'espère que la Russie trouvera la force spirituelle nécessaire pour parvenir à une résolution pacifique du conflit en Tchétchénie, et qu'elle fera preuve de suffisamment de bonne volonté pour nouer des liens amicaux avec ses voisins, y compris la Lituanie et les autres Etats baltes. Connaissant la Russie et le peuple russe depuis de nombreuses années, je suis convaincu qu'ils choisiront cette voie; je suis sûr qu'ils sauront choisir la bonne solution à un moment crucial de leur histoire.

LE PRESIDENT (Traduction). La parole est à Lord Finsberg.

Lord FINSBERG (*Royaume-Uni*) (Traduction). Tant a déjà été dit qu'il ne me reste plus que quelques petites idées à partager avec mes collègues. J'ai eu le grand plaisir de présider la commission des questions politiques lors de sa réunion de Zurich, réunion au cours de laquelle elle a décidé de recommander l'adhésion de la Russie au Conseil de l'Europe. Tout au long de ma carrière politique, je suis resté fidèle à l'un de mes principes, à savoir que si j'étais appelé à présider une réunion, je souscrirais toujours aux décisions qui y auront été prises. Cela étant, je me prononcerai certainement en faveur de l'adhésion de la Russie.

En tant qu'ancien président et vice-président honoraire du Groupe des démocrates européens, je tiens à vous informer que mon groupe politique n'a pas adopté de position commune sur le sujet qui nous occupe. Il est donc impossible de dire quel aurait été le résultat d'un vote et chacun d'entre nous doit être considéré en tant qu'individu.

La tâche qui attend l'Assemblée est loin d'être aisée. Selon certains, entre deux maux, il faut choisir le moindre. Toutefois, je crois que l'Assemblée ne pourra exercer quelque influence que de l'intérieur.

La Russie attend devant la porte qu'on lui fasse signe d'entrer. Si nous ne l'invitons pas - en y posant, bien entendu, toutes les conditions nécessaires - à adhérer au Conseil de l'Europe, elle ira très certainement renforcer la CEI. Et il se pourrait bien alors qu'elle se retire de toute forme de partenariat pour la paix et qu'elle refuse toute association, ou éventuelle association, avec l'UEO ou l'OTAN. Et cela serait extrêmement dangereux.

Nous savons que les Russes ont pris certains engagements qui ont, comme le fait apparaître le brillant rapport de M. Mühlemann, trouvé l'agrément de la délégation russe. Voilà qui est important, et je serais très heureux que ces engagements soient honorés.

Je crois fermement que quels que puissent être les risques inhérents à l'adhésion de la Russie, il vaut la peine d'admettre le pays, ne serait-ce que pour permettre à un seul citoyen d'Astrakan de déposer une requête auprès de la Cour européenne des Droits de l'Homme à Strasbourg. Voilà, pour moi, le véritable argument.

Nous sommes la seule organisation oeuvrant dans le domaine des droits de l'homme. Nous sommes la seule organisation qui offre aux citoyens la possibilité de déposer une requête à titre individuel. Ce serait agir en dépit du bon sens, pour ne pas dire qu'il serait criminel, que de refuser aux citoyens de Russie le droit de porter plainte à Strasbourg.

J'invite instamment mes collègues à se prononcer en faveur du rapport. Sachons reconnaître les réalités politiques, ne laissons pas la Russie dans une sorte de néant. Le néant, on le sait bien, peut être comblé par tant de choses déplaisantes!

[...]

LE PRESIDENT (Traduction). La parole est à M. Bergqvist.

M. BERGQVIST (*Suède*) (Traduction). Au nom des sept représentants et suppléants démocrates-sociaux de Suède, j'aimerais expliquer à l'Assemblée pourquoi nous sommes tous favorables à l'adhésion de la Russie.

Nous désirons que la Russie rejoigne le Conseil de l'Europe, et pourtant nous sommes conscients qu'il lui reste encore un long et difficile chemin à parcourir jusqu'au plein respect des droits de l'homme, jusqu'à l'établissement définitif de l'Etat de droit et d'une démocratie authentique. Les morts tragiques survenues à Pervomaiskaia nous donnent des raisons d'inquiétude.

Souffrance et dégradation font partie de l'héritage de la dictature. La chute du régime communiste a été un énorme soulagement pour les quelque 200 millions de sujets de l'empire ainsi que pour nous tous. On n'a pu garder que très peu de choses de l'ancien système, mais, comme la dissolution d'une dictature s'accompagne toujours d'un certain bouleversement, les problèmes économiques et sociaux sont aujourd'hui énormes. La Russie - principale héritière de l'Union Soviétique - se trouve aujourd'hui en pleine mutation.

Nous savons tous que pendant l'ère soviétique les dictateurs refusaient d'admettre qu'il put exister des problèmes en matière de droits des citoyens, de conditions de vie et de respect de la vie humaine. Aujourd'hui, cependant, les partis politiques démocratiquement élus, non seulement reconnaissent l'existence d'importants problèmes, mais se sont engagés à les résoudre en coopération avec le Conseil de l'Europe.

Nous savons qu'il reste encore beaucoup à faire; mais les progrès sont déjà si avancés qu'il est peu probable que la Russie se remette à l'ancien régime soviétique. Nous sommes convaincus que l'adhésion au Conseil de l'Europe aidera la Russie à renforcer la démocratie et les droits de l'homme et à devenir un Etat de droit. Comme un certain nombre de nos collègues, nous estimons que cette occasion historique est unique et qu'il ne faut pas la laisser passer.

Maintenir la Russie en dehors du Conseil de l'Europe, ce serait créer une frontière de plus entre elle, l'Ukraine et les autres pays membres de l'Organisation. Et l'Europe ne pourra qu'en souffrir. L'avenir de notre continent se trouve dans la coopération, non dans la confrontation.

LE PRESIDENT. La parole est à M. Szalay.

M. SZALAY (Hongrie) (Traduction). - Mes chers collègues, il ne fait aucun doute que, ces deux dernières années, la Russie a entrepris des réformes substantives dans les domaines politique et économique. Mais il ne fait aucun doute non plus que la Russie est encore loin d'obéir aux critères d'un Etat démocratique constitutionnel où la législation est appliquée et où les droits de l'homme fondamentaux sont respectés. Même si nous reconnaissons que la Russie, à partir de zéro, s'est largement engagée dans la voie de la démocratie, nous sommes également conscients de la distance qu'il lui reste à parcourir pour que sa démocratie réponde aux normes du Conseil de l'Europe et à celles qui ont cours dans la plupart des pays européens.

Il est dès lors bien compréhensible que certains collègues expriment des réserves, posent un certain nombre de conditions et montrent si peu d'enthousiasme devant les aspirations de la Russie à devenir dès à présent membre de la plus ancienne organisation européenne, le Conseil de l'Europe. L'on peut même comprendre que certains d'entre nous craignent que le Conseil de l'Europe perde sa crédibilité et l'autorité morale que lui confèrent ses valeurs traditionnelles.

Toutefois, même en gardant à l'esprit toutes ces considérations, je pense que, pour parvenir à une décision, l'Assemblée devrait donner la priorité à deux questions particulières. Comment favoriser le développement démocratique en Russie? Comment garantir de manière plus efficace la sécurité de la région, et notamment des pays voisins?

Vaut-il mieux que la Russie fasse partie du Conseil de l'Europe? Cela nous permettrait de voir ses représentants siéger parmi nous dans cet hémicycle et nous réserverait le droit d'influencer et de contrôler l'évolution de cet immense pays pour effacer dans toute la mesure du possible un millénaire de régime totalitaire. Ou bien, au contraire, faut-il lui claquer la porte au nez, l'empêcher de s'identifier à nous, à l'Europe et à la démocratie, et la repousser dans ses traditions d'autoritarisme, de nationalisme et de frustration? La première solution me paraît préférable, car elle est la plus sensée et la plus adaptée.

Je dois admettre que si je dépose un vote positif ce soir, ce ne sera pas parce que je serai profondément convaincu que la Russie modifiera sa politique en raison de son adhésion, mais parce que je suis certain qu'un refus éventuel aurait des conséquences catastrophiques. Une Russie intégrée au Conseil de l'Europe deviendra une Russie plus ouverte et plus fiable. Je suis convaincu, en revanche, que l'isolement sera facteur d'oppression et d'insécurité pour l'Europe tout entière. C'est pourquoi, après mûre réflexion, j'ai décidé de soutenir la candidature de la Russie. J'invite mes collègues parlementaires de l'Assemblée à faire de même, car il ne faut pas donner aux forces politiques antidémocratiques l'occasion de gagner du terrain. Je vous remercie de votre attention.

[...]

M. de LIPKOWSKI (France). - Pour prendre notre décision, sans doute la plus importante depuis que notre Organisation existe, je pense qu'il faut nous poser trois questions.

Premièrement, l'entrée de la Russie constitue-t-elle un élément positif pour l'Europe, sa sécurité et sa stabilité?

Certains de nos collègues sont réticents pour des raisons émotionnelles qui tiennent au passé. Les vieilles peurs resurgissent et je peux parfaitement les comprendre. Mais la question que je leur pose est la suivante: se sentiraient-ils davantage en sécurité si nous fermions notre porte à la Russie?

Nous encouragerions les tendances ou les dérives inquiétantes qui se manifestent depuis quelque temps dans la politique russe. Les éléments ultraconservateurs exploitent un certain nombre de frustrations, que, naturellement, je ne prends pas à mon compte, mais que je constate.

Après l'effondrement de l'URSS, la diplomatie russe a choisi résolument d'abandonner la confrontation pour une coopération confiante avec l'Occident, en espérant entrer dans nos organisations. Espoirs déçus pas question de la faire entrer dans l'Union européenne; elle attend toujours que soit ratifié l'accord de partenariat que nous avons signé avec elle; elle voit avec inquiétude l'élargissement de l'OTAN, car elle considère que nous ne lui avons pas trouvé une place satisfaisante dans l'architecture de sécurité européenne; elle n'est toujours pas admise au G7, ni à l'OCDE, ni chez nous.

Elle a l'impression - humiliation suprême - de faire antichambre tandis qu'elle voit d'anciens sujets admis avant elle au Conseil de l'Europe, lesquels n'ont pourtant pas fait autant de chemin vers la démocratie. Deux poids, deux mesures. Elle a l'impression de ne pas être traitée selon son rang de grande puissance, que ce soit dans le processus de paix au Moyen-Orient ou dans les Balkans.

Ces frustrations permettent d'alimenter la campagne des ultraconservateurs à partir de la vieille notion de l'ennemi extérieur, ce qui conduit à l'affrontement et non plus à la coopération avec l'Occident.

Naturellement, je ne prends pas à mon compte cette analyse d'une Russie systématiquement isolée, ignorée ou même méprise par nous. Je dis uniquement que c'est un thème commode pour les nostalgiques de l'ancien régime qui veulent reconstituer l'URSS. Malheureusement, les dernières élections en Russie prouvent qu'ils ne sont pas restés inertes. L'élimination de M. Kozirev est d'ailleurs un signe inquiétant du durcissement de la politique soviétique.

Alors, prenons garde d'un vote négatif qui encouragerait les ultraconservateurs à mobiliser l'opinion russe contre nous. On en reviendrait à la «guerre froide» et à la coupure de l'Europe en deux. Par contre, accueillir la Russie parmi nous nous permettrait de créer des liens de partenariat et de confiance qui donneront un encouragement puissant à tous les réformateurs qui répudient la reconstitution des blocs.

Deuxième question: l'entrée de la Russie constituerait-elle ou non une victoire pour la démocratie? A l'évidence, oui.

Notre Organisation est la seule qui puisse encourager, conduire et guider la Russie vers l'établissement d'une

démocratie complète. Or, certains signes montrent qu'elle n'est pas à l'abri d'un retour en arrière vers un régime fasciste qui exploiterait l'échec économique et l'humiliation nationale. Des forces rétrogrades travaillent dans ce sens. En lui fermant la porte, quelle prise aurions-nous sur la Russie pour éviter cette détestable dérive et encourager l'évolution démocratique? Aucune. Tout ce que la Russie a accompli sur le chemin de la démocratie, c'est à nous qu'elle le doit.

Pour satisfaire à toutes nos exigences, elle a instauré la liberté d'expression, s'est donnée une Constitution, a précédé à des élections libres. Naturellement, et nos rapporteurs l'ont justement souligné, bien du chemin reste à faire, mais elle est en transition vers un Etat démocratique; elle s'y achemine pas à pas. De surcroît, elle prend des engagements comme son adhésion à la Convention européenne des Droits de l'Homme, avec droit de recours individuel.

N'oublions pas qu'en cas de manquement grave ou de retour en arrière nous avons toujours la possibilité d'une sanction, c'est à dire la mise en congé, comme on le fit jadis pour la Grèce des colonels et pour la Yougoslavie.

Troisième et dernière question: l'entrée de la Russie est-elle un élément positif pour notre Organisation? La réponse est claire: un vote négatif réduirait considérablement le rôle du Conseil de l'Europe. Beaucoup de ses membres sont candidats à l'entrée dans l'Union européenne, si bien que le Conseil de l'Europe risque d'en devenir une succursale ou un musée des droits de l'homme.

Dans ce cas, Moscou a une politique de rechange. Elle se tournera vers l'OSCE ou elle jouera activement son rôle dans la sécurité européenne. Elle tâchera notamment d'y développer un mini-conseil de sécurité pour l'Europe, où un siège permanent lui sera garanti.

En revanche, l'entrée de la Russie donnera à notre Organisation un nouvel élan et une grande autorité. Nous serons la seule organisation paneuropéenne, puisque l'OSCE comprend les Etats-Unis et le Canada. Nous serons le seul forum de dialogue incluant tous les pays d'un continent européen que nous aurons enfin réconcilié avec lui-même grâce à l'émergence d'une Russie démocratique qui, pour la première fois depuis soixante-quinze ans, pourra jouer pleinement son rôle dans la grande famille démocratique européenne.

Ce vote est historique. Chacun comprendra que de nous dépend aujourd'hui l'avenir de la stabilité et de la paix en Europe. Faisons confiance à nos rapporteurs qui l'ont dit.

Je voterai pour l'entrée de la Russie au Conseil de l'Europe.

LA PRESIDENTE. La parole est à M. Caputo.

M. CAPUTO (Italie) (Traduction). - Madame la Présidente, mes chers collègues, paradoxalement, comme l'a déjà dit Lord Finsberg, nous avons aujourd'hui à choisir entre deux maux; à nous simplement de décider quel est le moindre.

Le premier mal consiste à ouvrir la porte de notre Conseil de l'Europe, qui a le devoir institutionnel de défendre les droits de l'homme et l'Etat de droit, à un pays qui, à cet égard, laisse encore beaucoup à désirer. Il y a exactement un an, le 2 février 1995, nous avons suspendu la procédure d'adhésion à cause de la guerre en Tchétchénie et il est significatif que nous ayons aujourd'hui à prendre une décision définitive sur une question encore marquée par ce conflit. Mais nous devons, je crois, tenir compte du fait que, cette fois-ci, les événements qui ont suscité une indignation si légitime de nos opinions publiques ont été déclenchés par des rebelles, qui violent les droits de l'homme tout autant que les forces de répression et ne sont pas le résultat d'une violation délibérée des engagements pris par le Gouvernement russe.

Le comportement de l'armée russe en Tchétchénie n'est pas malheureusement le seul problème que nous ayons. Il suffit de lire la longue liste dressée par la commission des questions politiques, indiquant les mesures que l'on attend toujours de Moscou. Il y a aussi d'autres faits politiques inquiétants qui marquent un net renversement de tendance par rapport à la libéralisation qui prévalait lorsque la Russie a présenté sa

demande d'adhésion.

Je citerai le durcissement de la politique extérieure russe vis-à-vis de l'Occident, qui a abouti au remplacement du ministre des Affaires étrangères pro-européen Kozirev par le rigide Primakov. Citons aussi le succès électoral remporté par le parti néo-communiste, qu'on ne peut certainement pas qualifier de défenseur des droits de l'homme, et qui a provoqué immédiatement l'exclusion du gouvernement des derniers libéraux et par conséquent un ralentissement des réformes. Citons encore la démission, déjà mentionnée à maintes reprises, du conseiller aux droits de l'homme de M. Eltsine, l'indomptable Sergei Kovalev, qui a voulu protester ainsi contre la dégradation de la situation intérieure et internationale. Citons la réticence de Moscou à ratifier les accords sur le désarmement, déjà signés, et son agressivité grandissante vis-à-vis des ex-républiques de l'Union Soviétique. Et nous n'aimons pas non plus le ton vaguement ménageant que le Président Eltsine lui-même a adopté pour nous pousser à voter l'adhésion.

Mais le deuxième mal, l'autre terme de l'alternative, le mal qui consiste à fermer la porte au nez de la Russie après l'avoir ouverte pratiquement à tous les autres pays du continent, est encore plus grand. Je n'ai pas le temps de revenir sur les arguments déjà avancés par nos collègues favorables à l'adhésion de la Russie: la nécessité, en particulier, de ne pas dresser un nouveau rideau de fer, l'occasion de commencer à intégrer dans l'Europe, au moins dans cette Assemblée, un grand pays qui, pour la première fois dans son histoire, s'efforce de trouver la voie de la démocratie, la possibilité de surveiller l'évolution interne de la Russie sur la base notamment des pouvoirs qui nous sont conférés par la Directive n° 508.

Je tiens en revanche à souligner un point négligé jusqu'ici. L'expérience nous apprend que, dans l'Histoire, il y a souvent des événements, mêmes mineurs, qui marquent un tournant. Eh bien, je ne voudrais pas qu'une décision négative prise aujourd'hui ouvre une nouvelle ère d'isolement de la Russie, qui pourrait provoquer un regain d'hostilité vis-à-vis du reste de l'Europe, sinon un véritable retour à la guerre froide. Par conséquent, avec certes beaucoup de réserves et essentiellement au nom de la «Realpolitik», j'annonce le vote favorable des représentants italiens dont je suis le porte-parole, c'est-à-dire les députés de Forza Italia, du parti démocratique de gauche, de l'alliance nationale, du parti populaire italien, du centre chrétien-démocrate, des fédéralistes libéraux-démocrates et de la *rifondazione comunista*.

LA PRESIDENTE (Traduction). La parole est à M. Marmazov.

M. MARMAZOV (*Ukraine*) (Interprétation) qui vient d'un pays qui est depuis deux ans membre du Conseil de l'Europe, rapporte que, lorsque sa délégation a rencontré M. Martinez, celui-ci lui a confié que son rêve le plus cher était d'accueillir la Russie, l'Ukraine et les autres nations issues de l'ancienne Union Soviétique. Deux Etats ont été déjà acceptés, mais la procédure d'admission de la Russie a été gelée... Il est temps de prendre une décision.

Grâce à l'action du Conseil de l'Europe depuis cinquante ans, l'Europe a surmonté ses divisions séculaires et la menace de la guerre nucléaire a disparu. L'orateur met en lumière la contribution de son pays dans ce domaine en indiquant que les bases de missiles qui se trouvaient dans sa circonscription ont été démantelées et leurs têtes nucléaires détruites.

Si le Conseil refuse d'admettre la Russie, cette décision va-t-elle faciliter la résolution du conflit tchétchène? Non. Va-t-elle accélérer la démocratisation? Non, elle va alimenter le nationalisme et profiter aux partisans de la guerre froide. Conjugué à l'élargissement de l'OTAN, ce refus conduirait à une confrontation bipolaire. Est-ce ce que l'on veut?

Le peuple russe est un peuple travailleur, ouvert, fier, et qui est prêt à renoncer à tout pour pouvoir défendre son honneur. Son pays est un grand pays qui connaît un bouleversement sans précédent et il faut faire preuve à son égard de compréhension et de patience. Tout n'est pas parfait, mais le Conseil a accueilli des Etats, dont l'Ukraine, où la vie n'est pas entièrement conforme aux normes occidentales. Des engagements ont été pris, qui vont accélérer la démocratisation. L'orateur, qui refuse le double langage, approuve les conclusions des rapporteurs et votera l'adhésion.

LA PRESIDENTE. - La parole est à M. Jirinovsky, invité spécial de la Russie, autorisé par le Bureau à prendre la parole conformément à l'article 55 bis du Règlement.

M. JIRINOVSKY (*invité spécial de Russie*) (Interprétation) se félicite de ce débat sur l'adhésion de la Russie, mais regrette d'avoir entendu à cette occasion un certain nombre de choses déplaisantes concernant l'Estonie et un certain Kovalev, qui n'est qu'un vil personnage, un malade qui ne représente que lui-même. Il est vrai que les malades sont nombreux en Europe occidentale. On tire prétexte de cet individu pour oublier 150 millions de citoyens soviétiques, pour cracher au visage des partis politiques et pour critiquer Boris Eltsine, un doux, un tendre, dont le seul défaut est de suivre avec trop de zèle les principes de la démocratie européenne. Mais, le 16 juin, la Russie aura un autre Président, le problème tchéchène sera résolu et la désinformation aura cessée.

Le «paradis européen», que l'on vante tant dans cette enceinte, a été protégé et défendu par les soldats russes qui ont fait la guerre pour que l'Occident vive dans le calme et le luxe. Mais M. Jirinovsky va créer un corridor pour que les bandes tchéchènes viennent faire un tour en Occident. La Russie verse son sang depuis des siècles pour protéger l'Occident des hordes venues d'Asie, tandis que les Européens vivent au chaud, comme dans une serre, et dans l'inconscience.

Si l'Armée rouge n'avait pas consenti tant de sacrifices, les belles âmes d'Occident seraient dans les camps de concentration nazis et, sans les Russes, le sud de l'Europe gémirait encore sous le joug turc. La délégation turque est aujourd'hui absente, mais le Conseil a admis un pays qui bombarde les villages kurdes d'Anatolie sans remords.

L'Europe fait la leçon à la nation russe qui l'a sauvée et qui la protège, alors qu'elle a décidé le blocus de l'Irak, de la Libye et de la Yougoslavie en réduisant des millions de gens à la famine et, pendant ce temps-là, des Allemands font brûler des ouvriers turcs. Elles sont belles, les normes européennes dont on rebat les oreilles de pauvres Russes! Aujourd'hui, la Russie est devenue une société de liberté, mais aucun investisseur n'est venu mettre un dollar dans le pays.

L'Occident n'a envoyé que des filous et des fripouilles venus voler et ruiner la nation russe. Jamais celle-ci n'a trouvé grâce aux yeux des Européens: le tsarisme était le ciment de l'Europe, on a tout fait pour le détruire; l'Union Soviétique déplaisait, elle a disparu; maintenant, c'est la Russie démocratique qui n'est pas au goût de l'Occident.

Il poursuit en indiquant que les Européens, au lieu de chercher la paille dans l'oeil des Russes, feraient mieux de voir la poutre qui est dans le leur. Ce n'est pas la Russie qui est malade et qui aurait besoin de trouver refuge dans l'hôpital européen, mais l'Europe occidentale elle-même qui est mal en point.

Si le Conseil refuse sa porte à la Russie, il fera un grand cadeau à M. Jirinovsky et à ses amis. Des millions de Russes voteront pour lui, car, précise-t-il, il est candidat à l'élection présidentielle. S'il accueille la Russie, il se fera à lui-même un beau cadeau, car il recevra un grand pays européen.

[...]

M. THORESEN (*Norvège*) (Traduction). - Il est difficile de prendre la parole à la suite d'un orateur aussi haut en couleur que M. Jirinovsky, mais je ferai de mon mieux.

Il faut bien reconnaître qu'il existe de nombreux obstacles à l'adhésion de la Russie au Conseil de l'Europe. Les événements de Tchétchénie ne représentent qu'une partie du problème. La route est encore longue avant que la Russie ne devienne une terre de droits de l'homme obéissant aux principes de la légalité: devenir un Etat de droit représente un défi de taille, comme le souligne très justement le rapport des éminents juristes.

Si l'Assemblée avait été un tribunal, elle se serait prononcée sur la base d'un examen logique des faits, et son verdict aurait très certainement été négatif. Mais elle n'est pas une cour de justice, elle est un organe politique. C'est pourquoi elle doit prendre dûment en considération les aspects politiques et dynamiques de

la question et, bien entendu, saluer les immenses progrès que la Russie a accomplis ces dernières années.

Ainsi que l'ont fait remarqué de nombreux orateurs avant moi, il y a quelques années, nous n'aurions jamais cru qu'il serait possible de tenir un tel débat aujourd'hui. Quoi qu'il en soit, il convient à présent de déterminer le meilleur moyen de poursuivre le processus engagé en Russie. Loin de moi l'idée de plaider en faveur d'une politique de deux poids, deux mesures, ou en faveur d'un abaissement de nos normes. Pourtant, je suis fermement convaincu que le meilleur moyen de renforcer la démocratie en Russie et de vaincre les obstacles qui se dressent encore sur la voie de son développement, c'est l'adhésion. S'il incombe aux Russes d'accélérer le rythme du processus de réformes, il nous incombe à nous de le contrôler avec soin.

Si la Russie devient membre du Conseil de l'Europe, l'Organisation sera en mesure de jouer un rôle à l'échelon paneuropéen en faveur du développement d'une Europe plus stable et plus démocratique. Le Conseil de l'Europe a déjà apporté une importante contribution à la démoralisation des autres Etats d'Europe centrale et orientale, et il pourra mettre à profit ses fondements juridiques ainsi que sa compétence en matière de droits de l'homme, de démocratie et de prééminence du droit, pour renforcer le processus de démoralisation en Russie.

Le Conseil de l'Europe continuera - du moins je l'espère - à se développer après l'adhésion de la Russie. Cela signifie qu'il aura besoin davantage de ressources pour être en mesure de remplir ses obligations envers elle et envers tous les nouveaux Etats membres. Avec l'adhésion de leur pays, les parlementaires russes disposeront au Conseil de l'Europe d'un important forum - voyez l'intervention de l'orateur précédent! - au sein duquel ils pourront mener le dialogue avec les représentants des autres Etats membres qui siègent à l'Assemblée depuis un certain temps déjà. J'espère également que l'adhésion contribuera à renforcer le rôle des parlementaires russes dans leur propre pays ainsi que leur influence sur l'évolution politique interne.

J'ai le plaisir de vous annoncer que, malgré les problèmes de taille encore pendants, la délégation norvégienne votera en faveur de l'adhésion de la Russie.

LA PRESIDENTE. La parole est à M. About.

M. ABOUT (France). Madame la Présidente, mes chers collègues, notre Assemblée, en se prononçant sur l'adhésion de la Russie, doit être consciente de ses responsabilités et de l'enjeu que représente cette nouvelle étape dans l'histoire du Conseil de l'Europe.

L'histoire de l'Europe et celle de la Russie se confondent depuis plusieurs siècles. Il serait anormal que le Conseil de l'Europe laisse sur le bord de la route une grande nation européenne. La Russie a besoin de l'Europe pour supporter la difficile transition économique qui s'opère depuis la chute de l'URSS.

La libéralisation économique a entraîné son lot de misères et d'exclus qui deviennent nostalgiques de l'époque soviétique ou qui se mettent à croire en un nationalisme extrémiste qui porte en son idéologie les dangers passés.

Les Européens doivent participer au redressement de l'économie russe, car il s'agit de l'avenir d'un pays plein de potentiels, le plus peuplé d'Europe.

Sur les plans politique et culture, la pratique de la démocratie a fait défaut jusqu'à ces dernières années, bien que des progrès indéniables aient été accomplis dans la voie des réformes, dans un pays, ne l'oublions pas, sans tradition démocratique. La corruption au sein de l'Etat et les multiples activités des mafias mettent en péril la toute jeune démocratie russe. Il est à craindre que si l'on abandonne la Russie à son triste sort ces dérives prennent des proportions préjudiciables pour l'avenir du pays.

Forte de son expérience en la matière, l'Europe occidentale peut contribuer au renforcement de la démocratie en Russie. Intégrée aux structures du Conseil de l'Europe, la Russie sera conduite à améliorer les conditions de la détention pénitentiaire et à régler ses problèmes de minorités, nombreuses au sein de la Fédération de Russie, par des voies pacifiques.

L'adhésion au Conseil de l'Europe doit être un signe d'encouragement pour les autorités russes et le mouvement réformateur, ainsi que le moyen pour les Européens de s'assurer que la démocratisation se poursuivra.

L'Europe a également besoin de la Russie, car le rendez-vous de l'unité européenne est arrivée après des siècles de déchirures et d'intrigues. Comment concevoir la construction européenne sans prendre en compte la nation russe? Son histoire et sa culture se mêlent à nos histoires et à nos cultures.

Des défis aussi importants que la sécurité européenne, l'avenir des centrales nucléaires à l'est, l'environnement ou les droits de l'homme, des enfants ou des minorités nationales ne peuvent trouver des solutions satisfaisantes sans la participation de la Russie aux différentes institutions européennes qui abordent ces questions.

Cette adhésion permettra également à la Russie de développer et d'améliorer ses relations avec certains Etats voisins, membres du Conseil de l'Europe. C'est donc un facteur de stabilité dans une région aux contentieux frontaliers multiples.

Madame la Présidente, mes chers collègues, M. Jirinovsky vient de nous refaire le numéro qu'il a fait ce matin devant la presse, numéro, d'ailleurs, qu'il a complété par des déclarations sur notre Conseil, estimant que nous n'étions ici qu'une Assemblée de parlementaires en mal de discours et que les étoiles européennes craignaient la Russie.

Ne tombons pas dans la provocation. Ne jouons pas le jeu de M. Jirinovsky. Nous ne construisons pas aujourd'hui l'Europe pour Eltsine ou pour Jirinovsky. Notre rôle est de construire, par nous-mêmes, pour nos enfants et nos petits-enfants, une Europe plus respectueuse de ses enfants et plus paisible que celle du XXe siècle.

C'est la raison pour laquelle je voterai tout à l'heure en faveur de l'adhésion.

LA PRESIDENTE. La parole est à M. Guenov.

M. GUENOV (Bulgarie) (Traduction). - C'est un grand honneur, mais c'est aussi une grande responsabilité que de faire rapport sur la demande d'adhésion de la Russie au Conseil de l'Europe, et je tiens à féliciter MM. Mühlemann, Bindig et Atkinson d'avoir su mener à bien leur délicate mission.

Certains de mes collègues de la commission des questions juridiques et des droits de l'homme considèrent que c'est faire preuve de courage que de dire non et de remettre l'adhésion de la Russie à une date ultérieure. Pour moi, le véritable courage, c'est d'accueillir la Russie au sein de notre Organisation après avoir effectué une analyse minutieuse de la situation politique et juridique dans ce pays.

J'ai conscience qu'un tel élargissement est une mise à l'épreuve sans précédent pour le Conseil de l'Europe. Pour moi, dire oui à la Russie, c'est faire disparaître à jamais les derniers reliquats du mur de Berlin. Si le Conseil de l'Europe ne prend pas cette initiative, il ne pourra pas acquérir une dimension véritablement européenne. De plus, l'adhésion de la Russie est la garantie de son développement démocratique et juridique. En outre, je suis convaincu que, par le simple fait de l'adhésion de la Russie, la stabilité et la sécurité seront garanties dans tout le continent.

Pour ce qui concerne les normes et les valeurs du Conseil de l'Europe, la Russie peut être critiquée sur bien des points. Cependant, nous avons le droit d'avancer nos conditions et de mettre l'accent sur l'inquiétude que soulève la situation juridique du pays. A long terme, nous avons à notre disposition le mécanisme de contrôle établi par la Directive n°508 de 1995.

Je crois que nous ne possédons pas assez d'arguments pour refuser à la Russie l'accès au Conseil de l'Europe. Malgré toutes les difficultés, le pays progresse sur la voie de la démocratie. Il a su mettre à profit son statut

d'invité spécial; il a établi une coopération fructueuse avec le Conseil de l'Europe et signé un certain nombre de nos conventions.

En ma qualité de membre de la commission des questions juridiques et des droits de l'homme, je considère que la Russie ne doit pas rester à la porte du Conseil de l'Europe, mais y prendre la place qui lui revient de droit. Je pense qu'avec la Russie l'Europe gagnera un partenaire qui l'aidera à propager plus à l'est l'idée de la démocratie.

LA PRESIDENTE. La parole est à M. Bühler.

M. BUHLER (*Allemagne*) (Traduction). - Madame la Présidente, mes chers collègues, dans le discours mémorable qu'il a tenu devant notre Assemblée, Mikhaïl Gorbatchev déclarait que l'Union Soviétique désirait prendre sa place au sein de la maison européenne. La chute du communisme en Union Soviétique et dans les autres pays du Pacte de Varsovie a eu pour conséquence de modifier notre rôle, le rôle du Conseil de l'Europe, qui a maintenant pour mission de contribuer à la réunification de l'Europe en soutenant les anciennes dictatures socialistes sur le chemin de la démocratie. Le processus d'élargissement du Conseil de l'Europe a débuté en novembre 1991 avec l'adhésion de la Hongrie et s'est poursuivi jusqu'à aujourd'hui.

Mais, mes chers collègues, jusqu'à présent aucun pays Candidat, sauf peut-être la Croatie n'a fait l'objet d'un examen aussi poussé, aussi minutieux, aussi sévère que la Russie; aucun ne s'est vu imposer autant d'obligations que la Russie, dont nous avons même suspendu la procédure d'examen.

A mon sens, la Russie a autant besoin de prendre sa place en Europe que l'Europe a besoin d'une Russie en voie de démocratisation. Et ceci tant du point de vue de la stabilité politique que du point de vue de l'établissement d'un mécanisme de sécurité en Europe. Et puisque pour l'instant les portes de l'Union européenne lui sont encore closes, le Conseil de l'Europe est en fin de compte la seule institution européenne à laquelle elle puisse adhérer. Aujourd'hui, il s'agit avant tout d'accueillir une délégation parlementaire de la Douma librement élue. Le Conseil de l'Europe n'a d'influence ni sur la composition de la Douma, ni sur celle de la délégation parlementaire en question. Il doit accepter les résultats de l'élection, même s'ils lui laissent un goût d'amertume - ce sentiment était palpable tout à l'heure. Il s'agit également d'adresser une recommandation au Comité des Ministres.

Mes chers amis, il importe que la Russie, une fois qu'elle sera membre du Conseil de l'Europe, travaille à se conformer aux principes et aux valeurs démocratiques de l'Organisation. Ainsi, le Conseil pourra exercer une certaine influence sur le développement interne du pays; les forces démocratiques se trouveront renforcées, elles qui ont tant besoin de notre aide, comme on a pu le constater.

J'aimerais rappeler ici deux déclarations de M. Kovalev. La première, c'est que la Russie a besoin de la protection de la Cour européenne des Droits de l'Homme. La deuxième - plus amère celle-là - c'est que la Russie sera la croix du Conseil de l'Europe, mais celui-ci doit accepter de la porter.

Le chemin de la démocratie est encore long pour la Russie. Il est semé d'embûches et elle aura besoin d'aide. Les événements de Tchétchénie sont critiqués de façon acerbe tant par la presse russe que par la Douma. Comme il ressort très clairement des rapports qui nous ont été présentés, le Conseil de l'Europe n'a pas manqué de s'associer à ces condamnations, et les obligations faites à la Russie sont très sévères sur ce point. Le mécanisme de contrôle jouera à l'avenir un rôle essentiel, précisément dans le cas de la Russie.

Aujourd'hui, l'Assemblée est appelée à se prononcer sur une question d'une grande portée politique. C'est la stabilité politique de l'Europe qui est en jeu et, partant, la sécurité de notre continent. Mesdames, Messieurs, il faut regarder les choses en face. Ne nous contentons pas d'examiner les aspects juridiques de la question, mais considérons-la aussi sous l'angle politique.

Ayons foi dans la force de nos principes, de nos valeurs démocratiques. Cette foi, nous l'avons vue par le passé et jamais elle n'a été démentie. Je vous en prie, accompagnons le peuple de Russie dans son difficile cheminement vers la démocratie!

Merci beaucoup.

LA PRESIDENTE (Traduction). - Je donne la parole à M. Abdulatipov, invité spécial, autorisé par le Président à prendre la parole conformément à l'article 55 bis du Règlement.

M. ABDULATIPOV (*invité spécial de Russie*) (Interprétation) rappelle qu'en quatre ans beaucoup a été fait pour la cause de la démocratie. La Russie a besoin de l'Europe, mais celle-ci ne pourra résoudre nombre de ses problèmes sans la Russie. Quant aux Russes, ils veulent vivre dans la paix et la démocratie, dans une société ouverte. L'adhésion aux valeurs du Conseil de l'Europe fait partie de leur culture politique.

Certes, avec l'aide de Doudaïev, la Tchétchénie est devenue le théâtre d'une violation massive des droits de l'homme. L'orateur rappelle que les troupes fédérales étaient d'abord intervenues, non pour faire la guerre à ce peuple, mais pour mettre fin à un conflit entre les Tchétchènes eux-mêmes. Progressivement, les lois les plus brutales de la guerre ont été appliquées et l'on en est arrivé à la tragédie que l'on sait. Tout récemment, Doudaïev s'est arrangé pour que le Daghestan, dont est originaire M. Abdulatipov, soit à son tour plongé dans le conflit; il a voulu perturber la nouvelle session de la nouvelle Douma et semer la division dans l'ensemble de la société russe. Il a ainsi montré son poids, mais les Tchétchènes ont été les premiers à en souffrir.

Le Parlement russe a réagi contre ces actes de terreur, il a appelé à recourir au dialogue et à reconnaître les pouvoirs légitimement élus en Tchétchénie. L'orateur espère que l'admission de la Russie permettra de trouver une issue. Déjà, M. Martinez, Mme Fischer, le Secrétaire Général et les rapporteurs ont fait preuve, dans l'analyse du conflit tchétchène, d'un professionnalisme qui laisse bien augurer de l'aide que pourra fournir le Conseil.

A ceux qui ont montré leur sollicitude pour les peuples du Caucase, l'orateur signale que ces derniers sont partisans de l'admission au Conseil de l'Europe, car ils y voient le moyen de se hisser au niveau des normes prévalant généralement sur le continent. Quant au peuple et aux parlementaires russes, ils ont fourni des efforts qui méritent récompense: l'adhésion ne pourra qu'accélérer un processus qui est dans l'intérêt de tous.

LA PRESIDENTE. La parole est à M. Briane.

M. BRIANE (*France*). - Madame la Présidente, mes chers collègues, c'est parce que le Conseil de l'Europe a des exigences que l'admission de la Fédération de Russie en son sein a fait l'objet d'un ajournement. Aujourd'hui, nous sommes de nouveau appelés à nous prononcer. Il convient en effet de dire très clairement si oui ou non nous sommes favorables à son entrée.

Les excellents rapports dont nous avons pris connaissance avec la plus grande attention nous éclairent sur la situation actuelle en Russie. Je remercie les rapporteurs de la qualité de leurs travaux. Ce grand pays, la Russie, remplit-il toutes les conditions pour son admission à part entière et sans nouveau délai au Conseil de l'Europe? Objectivement. Je dois répondre non.

Il est bon de rappeler les exigences du Conseil de l'Europe vis-à-vis des Etats membres, concernant le strict respect des droits de l'homme et des libertés, et la pratique de la démocratie pluraliste.

Tous les Etats membres du Conseil de l'Europe, je dis bien tous, ont les mêmes droits et les mêmes devoirs. Le Conseil de l'Europe doit être cohérent avec lui-même et avoir exactement les mêmes exigences envers chaque Etat membre. Le Conseil de l'Europe n'est pas une auberge espagnole où chacun peut entrer quand il l'entend et comme il l'entend. C'est une communauté de pays qui a ses régies et chacun doit s'y soumettre. Il lui appartient de les faire respecter avec souplesse et compréhension, mais aussi avec détermination.

Quelle est la situation actuelle de la Russie? De graves déficits ont été constatés dans les domaines juridiques et dans ceux des droits de l'homme, dans le domaine démocratique également. La Russie ne peut aujourd'hui être considérée comme un «Etat de droit». De ce seul point de vue elle ne remplit donc pas les conditions d'admission.

Toutefois, la démocratie ne naît pas de la génération spontanée. La Russie n'a pas de passé démocratique. Au régime des tsars a succédé le régime totalitaire. Les changements récents, intervenus depuis la disparition de l'ex-Union Soviétique, n'ont pas, malgré les évolutions positives constatées, permis l'émergence d'une véritable démocratie telle que nous la concevons en Occident. De graves dysfonctionnements existent dans l'exercice du pouvoir et sont soulignés dans les rapports écrits. Le drame tchéchène ne fait, hélas, que confirmer cette réalité et disqualifie en quelque sorte ceux qui en sont responsables.

Si nous ouvrons la porte de l'Europe à la Fédération de Russie, peut-on obtenir de celle-ci que soient effectivement tenus, dans des délais raisonnables à fixer, tous les engagements pris par elle? Aurons-nous les moyens d'en contrôler l'exécution comme il convient? La question est posée, mais je n'en ai pas la réponse.

Mes chers collègues, nous avons un défi à relever. Le constat de la situation actuelle de la Fédération de Russie plaide en faveur du prolongement de l'ajournement. Nous sommes convaincus cependant de la nécessité d'arrimer la Russie à l'Europe. Pouvons-nous le faire sans transgresser les régies et les exigences du Conseil de l'Europe?

Il eut fallu pouvoir envisager une admission suspensive, ou, mieux encore, initier une formule spéciale de partenariat et de coopération entre le Conseil de l'Europe et la Fédération de Russie, une formule prenant en compte sa spécificité et ses particularités de nation de dimension intercontinentale avec des composantes multiples et complexes. Notre désir d'arrimer la Russie à l'Europe ne nous permet pas de signer un cheque en blanc en sa faveur, mais nous ne pouvons pas lui fermer la porte.

Il nous reste donc à tendre la main à nos amis démocrates de la Fédération de Russie et à tous ceux qui, là-bas, luttent pour les droits de l'homme et l'avènement de la démocratie, pour les aider à se hisser au niveau des exigences du Conseil de l'Europe et faire ainsi gagner la Fédération de Russie et l'Europe.

Ce défi, nous ne pourrions le relever qu'ensemble. C'est pourquoi je voterai oui à l'adhésion de la Russie pour des raisons politiques et géopolitiques, et pour la paix future en Europe, à laquelle aspirent tous les peuples.

LA PRESIDENTE. La parole est à M. Dionisi.

M. DIONISI (*Italie*) (Traduction). - Madame la Présidente, chers collègues, ceux qui s'opposent à l'adhésion de la Russie au Conseil de l'Europe donnent pour raison principale la question tchéchène.

Aucun de nous n'entend minimiser la gravité et le caractère dramatique de ce qui se passe en Tchétchénie, mais je crois que la question tchéchène doit être interprétée dans le cadre de la crise plus générale des Etats nations et du processus de morcellement et de néo-tribalisme de cette fin de millénaire, qui coïncide avec la fin de la guerre froide et la rupture des équilibres internationaux fixés par la seconde guerre mondiale, et qui louche non seulement les pays de l'ex-bloc communiste, le vaincu de la guerre froide, mais aussi certains pays occidentaux.

Il faut dire, cependant, que la question tchéchène est encore aggravée par la nature anti-populaire, autoritaire et répressive du régime et de la politique d'Eltsine, qui s'achemine désormais vers son déclin, mais qui fut saluée surtout par ceux qui ici aujourd'hui s'opposent à l'entrée de la Russie dans l'Europe, et par l'ensemble de l'Occident, comme le champion de la liberté et de la démocratie.

D'autres pays, après tout, mes chers collègues, font partie du Conseil de l'Europe, mais ne respectent pas les droits de l'homme, occupent le territoire d'autres Etats ou répriment les aspirations à l'autonomie de minorités ethniques ou de régions entières. C'est le cas de la Turquie, mais aussi d'autres pays à la tradition démocratique plus affirmée. Il est légitime, par conséquent, de soupçonner que l'on veuille pousser le processus de décomposition de la Russie jusqu'à ces conséquences extrêmes. Si ce soupçon est injuste et si la présente Assemblée rejette aujourd'hui l'adhésion de la Russie au Conseil de l'Europe, nous nous trouverons face à une nouvelle démonstration de l'incapacité de l'Occident à comprendre la Russie, sa

culture, sa diversité même ainsi que les aspirations de son peuple. C'est ce qui s'est déjà produit au début de ce siècle quand nous avons aidé le régime tsariste, que le peuple voulait abattre, et nous savons comment cela s'est terminé; cela s'est produit après la seconde guerre mondiale quand nous avons investi l'OTAN d'une fonction antisoviétique; nous courons le risque que la même chose se passe aujourd'hui.

Un refus susciterait à nouveau en Russie un sentiment d'enfermement et, tout en restant forte et puissante elle s'éloignerait de l'Europe et de l'Occident, séparée par un nouveau rideau de fer dressé par nous tous et en proie à des sentiments nationalistes.

Une telle décision renforcerait dangereusement dans ce pays les forces antidémocratiques et nationalistes de droite qui prônent la revanche sur l'Occident et une nouvelle politique impérialiste dont nous avons eu récemment une effrayante illustration.

En cette période de mondialisation de l'économie, nous ne devons pas inciter au morcellement, mais plutôt renforcer les processus d'instauration de structures supranationales, les plus vastes et les plus homogènes possibles.

Je crois que l'entrée de la Russie dans l'Europe est dans l'intérêt de l'Europe et de tout l'Occident. Elle engendrera en effet un enrichissement global, tant sur le plan économique que sur les plans social et culturel.

Dans les discussions informelles que nous avons eues entre nous ces derniers jours, j'ai constaté que beaucoup craignent le changement que l'entrée de la Russie pourrait provoquer dans les rapports en Europe et au sein de cette Assemblée. Nous ne pouvons certes pas l'éviter, mais, chers collègues, nous devons avoir une conception ample de l'Histoire et démontrer notre capacité à gérer des processus complexes.

Je tiens à dire à M. Speroni, qui se bat en Italie pour une réforme fédéraliste de la Constitution et de l'Etat, mais qui brandit souvent la menace de la sécession du Nord, qu'il ne doit pas se laisser aveugler par sa passion partisane. Personnellement, je suis néo-communiste et n'approuve pas le modèle de société instauré dans mon pays, mais je ne peux pas ne pas admettre que l'Italie est un grand pays démocratique, où l'on peut exprimer et défendre, comme M. Speroni du reste, le démontre, même les positions les plus excentriques, anti-historiques et parfois absurdes.

Nous devons tous oeuvrer à rétablir la suprématie et la sagesse de la politique.

Chers collègues, votons l'adhésion de la Russie, ajoutons une nouvelle pièce à la merveilleuse, quoique parfois malmenée, mosaïque du monde.

[...]

LA PRESIDENTE (Traduction). L'Assemblée va maintenant voter par assis et levé.

La demande de renvoi n'est pas adoptée.

La commission des questions politiques a présenté un projet d'avis dans le document 7443, ainsi rédigé:

«1. La Fédération de Russie a déposé une demande d'adhésion au Conseil de l'Europe le 7 mai 1992. Par sa Résolution (92) 27 du 25 juin 1992, le Comité des Ministres a demandé à l'Assemblée parlementaire d'émettre un avis sur cette demande, conformément à la Résolution statutaire (51) 30 A.

2. Le statut d'invité spécial auprès de l'Assemblée parlementaire a été accordé au Parlement de la Fédération de Russie le 14 Janvier 1992.

3. La procédure concernant l'avis sur la demande d'adhésion de la Russie a été interrompue le 2 février 1995 du fait du conflit en Tchétchénie. Avec l'adoption de la Résolution 1065, le 27 septembre 1995, cette procédure a été reprise au motif que la Russie était désormais engagée dans la recherche d'une solution politique et que des atteintes alléguées et attestées aux droits de l'homme faisaient l'objet d'enquêtes.

4. L'Assemblée note que les réformes politiques, juridiques et économiques se sont poursuivies. Le système juridique laisse encore apparaître des insuffisances, comme l'avaient noté les experts juridiques du Conseil de l'Europe (le 7 octobre 1994). On constate néanmoins un progrès vers une prise de conscience générale et un plus grand respect de la légalité.

5. Des assurances quant à la poursuite des progrès ont été données au Conseil de l'Europe par le Président de la Fédération, le Premier ministre, le Président de la Douma et le Président du Conseil de la Fédération dans leur lettre du 18 Janvier 1995.

6. Compte tenu de ces assurances et des considérations et engagements ci-dessous, l'Assemblée estime que la Russie - au sens de l'article 4 du Statut - est capable et a la volonté de se conformer aux dispositions de l'article 3 de ce Statut précisant les conditions requises pour pouvoir adhérer au Conseil de l'Europe («Tout membre du Conseil de l'Europe reconnaît le principe de la prééminence du droit et le principe en vertu duquel toute personne placée sous sa juridiction doit jouir des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Il s'engage à collaborer sincèrement et activement à la poursuite de ce but.»)

i. La Russie s'est associée à plusieurs activités du Conseil de l'Europe depuis 1992 - par le biais de sa participation aux programmes intergouvernementaux de «coopération et d'assistance» (notamment dans le domaine des réformes juridiques et des droits de l'homme) et par la participation de sa délégation d'invités spéciaux aux travaux de l'Assemblée parlementaire et de ses commissions;

ii. un «dialogue politique» est établi entre la Russie et le Comité des Ministres depuis le 7 mai 1992;

iii. la Russie a adhéré à plusieurs conventions du Conseil de l'Europe, dont la Convention culturelle européenne;

iv. les textes législatifs suivants sont actuellement élaborés en priorité, à la lumière de consultations internationales, sur la base des principes et des normes du Conseil de l'Europe: un nouveau Code pénal et un Code de procédure pénale; un nouveau Code civil et un Code de procédure civile; une loi sur le fonctionnement et l'administration du système pénitentiaire;

v. de nouvelles lois conformes aux normes du Conseil de l'Europe seront adoptées: sur le fonctionnement et l'administration du Parquet et de l'Office du commissaire aux droits de l'homme; sur la protection des minorités nationales; sur la liberté de réunion et la liberté religieuse;

vi. le statut de la profession juridique sera protégé par la loi: une association professionnelle (barreau) sera établie;

vii. les responsables accusés de violations des droits de l'homme seront traduits en justice - notamment en relation avec les événements de Tchétchénie;

viii. l'exercice effectif des droits consacrés par l'article 27 de la Constitution et par la loi sur la liberté de mouvement et de choix du lieu de résidence sera assuré;

ix. les conditions de détention seront améliorées conformément à la Recommandation A (87) 3 relative aux régies pénitentiaires européennes;

x. l'état d'avancement de la réforme législative permettra la signature et la ratification, dans les délais indiqués, des conventions européennes énumérées ci-dessous au paragraphe 9.

7. Pour assurer la concrétisation de ces assurances et le respect de ces engagements, l'Assemblée décide d'établir - en étroite coopération avec la délégation parlementaire russe - son propre programme parlementaire «de conseil et de contrôle» sous l'autorité des commissions responsables de la mise en oeuvre de la Directive n° 508 (1995) relative au respect des obligations et engagements contractée par les Etats membres du Conseil de l'Europe. Ce programme complètera la procédure de contrôle prévue par la

Directive n° 508 (1995), sans y porter atteinte.

8. Comme contribution à l'assistance et à la coopération à long terme, l'Assemblée se félicite du programme joint Union européenne/Conseil de l'Europe pour le renforcement des structures fédérales et des mécanismes de protection des droits de l'homme, et pour la réforme du système juridique.

9. L'Assemblée parlementaire prend note que la Fédération de Russie partage pleinement sa conception et son interprétation des engagements communs, tels qu'énoncés au paragraphe 6, et qu'elle à l'intention:

i. de signer la Convention européenne des Droits de l'Homme au moment de son adhésion; de ratifier la Convention et les Protocoles n°1, 2, 4, 7 et 11 dans un délai d'un an; de reconnaître, dans l'attente de l'entrée en vigueur du Protocole n°11, le droit de requête individuelle auprès de la Commission européenne et la juridiction obligatoire de la Cour européenne (articles 25 et 46 de la Convention);

ii. de signer dans l'année et de ratifier dans les trois ans suivant son adhésion le Protocole n°6 à la Convention européenne des Droits de l'Homme concernant l'abolition de la peine de mort en temps de paix, et de mettre en place entre-temps un moratoire sur les exécutions;

iii. de signer et de ratifier dans l'année suivant son adhésion la Convention européenne pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants;

iv. de signer et de ratifier dans l'année suivant son adhésion la Convention cadre européenne pour la protection des minorités nationales; de fonder sa politique à l'égard des minorités sur les principes énoncés dans la Recommandation l20l (1993) de l'Assemblée, et d'incorporer ces principes dans le système et la pratique juridiques et administratifs du pays;

v. de signer et de ratifier dans l'année suivant son adhésion la Charte européenne de l'autonomie locale et la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires; d'étudier, en vue de sa ratification, la Charte sociale du Conseil de l'Europe; et de mener entre-temps sa politique selon les principes de ces conventions;

vi. de signer et de ratifier et d'appliquer entre-temps les principes de base d'autres conventions du Conseil de l'Europe - notamment celles relatives à l'extradition; à l'entraide judiciaire en matière pénale; au transfèrement des personnes condamnées; et au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime;

vii. de chercher à régler les différends internationaux et internes par des moyens pacifiques (obligation qui incombe à tous les Etats membres du Conseil de l'Europe);

viii. de régler les différends internationaux qui subsistent en matière de frontières selon les principes du droit international;

ix. de ratifier l'accord intervenu le 21 octobre 1994 entre les Gouvernements russe et moldave, et de poursuivre le retrait de la 14e armée et de son matériel du territoire de la Moldova dans un délai de trois ans à compter de la date de signature de l'accord;

x. de remplir les obligations qui lui incombent en vertu du Traité relatif aux forces armées conventionnelles en Europe (CFE);

xi. de négocier les demandes de restitution de biens culturels à d'autres pays européens sur une base ad hoc qui permettrait de distinguer les différentes catégories de biens (archives, oeuvres d'art, bâillements, etc.) et de propriétaire (public, privé ou institutionnel);

xii. de chercher à régler rapidement toutes les questions relatives à la restitution de biens réclamés par des Etats membres du Conseil de l'Europe;

xiii. de cesser de restreindre, avec effet immédiat, la liberté de circulation Internationale de personnes ayant connaissance de secrets d'Etat, à l'exception des restrictions qui sont généralement acceptées dans les Etats membres du Conseil de l'Europe;

xiv. de s'assurer que l'application de la Convention des droits de l'homme de la CEI n'entrave en rien la procédure et les garanties de la Convention européenne des Droits de l'Homme;

xv. de réviser la loi sur les services de sécurité fédéraux afin de la mettre en conformité avec les principes et les normes du Conseil de l'Europe dans un délai d'un an suivant son adhésion;

xvi. d'adopter une loi prévoyant un service militaire de substitution, comme prévu à l'article 59 de la Constitution;

xvii. de poursuivre les réformes juridiques afin de mettre l'ensemble de sa législation en conformité avec les principes et les normes du Conseil de l'Europe;

xviii. d'élargir sa coopération internationale pour prévenir - et éliminer les effets écologiques - des catastrophes naturelles et technologiques;

xix. de signer et de ratifier dans l'année suivant son adhésion l'Accord général sur les privilèges et immunités du Conseil de l'Europe, et ses protocoles additionnels;

xx. de coopérer pleinement à la mise en oeuvre de la Directive n°508 (1995) de l'Assemblée relative au respect des obligations et engagements contractée par les Etats membres du Conseil de l'Europe, ainsi qu'aux processus de contrôle établis en vertu de la Déclaration du Comité des Ministres du 10 novembre 1994 (95e session).

10. L'Assemblée recommande au Comité des Ministres - sur la base des engagements et ententes exposés ci-dessus:

i. d'inviter la Fédération de Russie à devenir membre du Conseil de l'Europe;

ii. d'attribuer à la Fédération de Russie dix-huit sièges à l'Assemblée parlementaire;

iii. d'adapter les moyens et les capacités de l'Organisation aux conséquences de cette décision.»

[...]

Le scrutin est clos.

Voici les résultats du vote:

Nombre de volants: 214

Ont voté pour: 164

Ont voté centre: 35

Abstentions: 15

Le projet d'avis contenu dans le document 7443, amendé, est adopté.

L'avis sera public sous le numéro 193.

Tout d'abord, je tiens à féliciter la délégation russe. Nous plaçons en vous une grande confiance; à vous de remplir à présent votre tâche et de nous prouver que notre décision était la bonne, ce dont nous ne doutons pas. Je remercie l'Assemblée de ce débat au cours duquel les orateurs ont fait preuve d'un grand sens des responsabilités, d'une grande honnêteté et d'une grande ouverture d'esprit.

Notre avis sera transmis au Comité des Ministres qui répondra sans doute à la volonté des représentants élus des peuples européens. Nous avons tous de grands défis à relever. Le Sommet de Vienne a porté ses fruits: nous sommes devenus une organisation véritablement paneuropéenne. A présent, il nous faudra mener à bien notre mission de contrôle et de coopération.

Je félicite le chef de la délégation de Russie ainsi que l'Assemblée. Je remercie de tout cœur chacun d'entre vous. Je rends hommage à la discipline dont vous avez fait preuve tout au long du débat et pendant le vote, et qui m'a bien facilité la tâche. Merci.

La parole est à M. Lukin.

M. LUKIN (*invité spécial de Russie*) (Interprétation) ne voulait pas préjuger du vote de ce soir en préparant une intervention et il se contentera, au nom de la délégation, du Parlement et des citoyens russes, de remercier l'Assemblée de l'attention qu'elle a portée aux problèmes de son pays. Il adresse en particulier ses remerciements au Secrétariat et aux trois rapporteurs qui sont devenus des spécialistes des affaires russes et qui ont fait preuve de beaucoup de courage en se rendant dans des régions très dangereuses.

Ceux qui ont voté en faveur de l'adhésion ont exprimé leur confiance en la Russie, un pays particulier, mais qui appartient à l'Europe. Qu'est-ce que l'Europe, sinon la tragédie de la liberté humaine? A cet égard la Russie, par son histoire, est un pays authentiquement européen. Qu'est-ce que la culture européenne, sinon l'articulation du problème de la liberté avec l'épanouissement de la personne humaine? La encore, la Russie, avec ses grands écrivains, ses poètes, ses musiciens, a écrit une page glorieuse de l'histoire européenne. Il faut oeuvrer à un rapprochement des nations qui forment cette culture européenne, comme autant de fleurs différentes dans un bouquet. La Russie est prête à coopérer avec le Conseil, il faudra de la bonne volonté de part et d'autre, travaillons ensemble.